



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 18 janvier 2018
Idaff. 272746 – SCS – sm

Question n° 11 de Mme Claude Nicole Grin, déposée le 13 février 2017 « Politique municipale en matière de mendicité »

Rappel

« L'une des mesures proposées dans le rapport-préavis était une contribution de « soutien au travail de Terre des Hommes en Roumanie en faveur de la scolarisation et de l'intégration socioculturelle d'enfants défavorisés ».

Pour mener à bien ce soutien à l'action de Terre des Hommes en Roumanie, le Conseil communal a approuvé le prélèvement, sur le fonds communal pour le développement durable et cela sur une période de quatre ans, de 2013 à 2016, d'un montant de CHF 100'000.- par an, soit un total de CHF 400'000.- sur quatre ans.

Pour mémoire, le projet de Terre des Hommes était d'intensifier, dès 2012, son travail dans la province de Dolj, soit l'une des régions les plus pauvres de la Roumanie, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales. L'axe central du projet passait par la formation d'acteurs locaux (travailleurs sociaux, enseignants et médiateurs roms, animateurs et instructeurs), afin de soutenir, à des niveaux variables, environ 1'500 enfants vulnérables, déjà identifiés, pour leur offrir des activités parascolaires, psychosociales et divers soutiens directs. Dix communautés roms et trente municipalités devaient être actives dans le projet, dont le budget était estimé, pour 2012, à environ, CHF 370'000.-.

En juin 2012, une demande de contribution à la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) avait été déposée et les autorités cantonales avaient également été approchées, afin de participer financièrement à ce projet.

Ce projet devait se développer selon trois axes :

- 1. le renforcement de diverses compétences professionnelles d'acteurs en contact avec des enfants vulnérables ;*
- 2. l'amélioration du bien-être des enfants vulnérables notamment par le soutien dans diverses démarches administratives, par le suivi visant à limiter l'abandon du cursus scolaire et par le développement d'activités d'animation après l'école ou durant les vacances ;*
- 3. la mobilisation communautaire visant notamment à promouvoir l'accès aux droits fondamentaux, en mettant l'accent sur l'inclusion scolaire des enfants.*

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

● ● ● ● ● ● ●

Il était prévu, toujours dans le même rapport-préavis de faire un bilan de cette mesure en 2015, afin d'examiner s'il pourrait être proposé au Conseil communal de reconduire une participation financière lausannoise, pour une nouvelle période dès 2017.

S'en suivent les questions suivantes :

- 1. Un bilan a-t-il pu être établi tel que prévu ?*
- 2. Si oui : dans quelle mesure les trois axes définis ci-dessus ont-ils été accomplis ?*
- 3. Quelles ont été les difficultés pour les accomplir ?*
- 4. Quels bénéfices ont pu être relevés, particulièrement au niveau d'un mieux être et d'une meilleure intégration socioculturelle, pour les enfants et leurs parents ?*
- 5. Quelles ont été les autres participations financières à ce projet ?*
- 6. Ce projet sera-t-il reconduit pour les prochaines années ? »*

Préambule

Outre les éléments fournis dans la communication du 1^{er} septembre 2015 de la Municipalité au Conseil communal, intitulée : « Evaluation des impacts sur les mendiants et la population lausannoise des mesures adoptées dans le cadre du rapport-préavis N° 2012/22 du 5 février 2013 et réponse à la résolution de Mme Laurianne Bovet et consorts souhaitant que la Municipalité rappelle aux commerçants le protocole pour interpellier des personnes qui mendient afin de faire respecter l'article 87 bis du règlement général de police », il convient d'ajouter les informations suivantes afin d'actualiser l'évaluation de l'action lausannoise en Roumanie.

Le projet PRAEVENIR de Terre des Hommes en Roumanie n'est pas un projet de lutte contre la pauvreté au sens strict, mais un projet de renforcement des structures pour permettre un meilleur accès à des services. L'amélioration des conditions-cadres est un préalable nécessaire à une amélioration des conditions de vie sur la durée. La Ville de Lausanne a apporté son soutien financier à la deuxième des trois phases du projet visant à améliorer la prévention primaire et secondaire en matière de protection des enfants et à former les acteurs de cette prévention. La troisième phase, qui est encore en cours et pour laquelle la Ville de Lausanne a apporté un soutien financier en 2016, a pour but de poursuivre les efforts entrepris, en faisant des enfants des acteurs de cette action et en visant une durabilité en aidant les organisateurs des projets à trouver leur propre source de financement.

Le défi à relever est la prévention des risques encourus par les enfants, dont une grande partie est d'origine rom : prévention de l'abandon, de la migration à risque, de la violence intrafamiliale, du décrochage scolaire, de l'exclusion sociale, des abus physiques et mentaux, de l'exploitation et de la négligence.

La finalité du système de protection de l'enfance est d'assurer à tous les enfants résidant dans la zone d'intervention une couverture satisfaisante de leurs besoins.

L'objectif visé en 2015 était d'augmenter l'accès effectif à des services de prévention primaire et secondaire de qualité à 2'460 enfants, roms et non roms, grâce à l'amélioration des compétences des services sociaux et à un renforcement de la qualité des différents services.

Dans les zones rurales, les bénéficiaires, dont la plupart sont des enfants avec lesquels Terre des Hommes travaille, proviennent de familles qui vivent dans des situations de grande pauvreté.



Souvent, leurs besoins basiques ne sont pas couverts (nourriture suffisante, logement sûr, etc.), et la plupart de ces enfants ne reçoivent pas d'encadrement proprement dit de la part de leurs parents ou des personnes qui s'en occupent. Leurs parents travaillent à l'étranger (enfants *laissés derrière*), sont séparés, décédés, souffrent d'addiction à l'alcool, sont en détention ou souffrent parfois de problèmes psychiatriques. Un grand nombre des bénéficiaires sont des enfants roms, vivant dans des conditions d'extrême pauvreté et discriminés par le reste de la population. La plupart des enfants doivent prendre très jeune des responsabilités au sein de la famille. Certains des enfants ont subi des abus ou souffrent de problèmes mentaux. Beaucoup ne parviennent pas à s'adapter au système scolaire, ont des problèmes à interagir et communiquer avec leurs pairs ou des adultes, se dévalorisent, ont des retards de développement, de concentration, des tendances dépressives ou développent des comportements agressifs.

Concernant les moyens, le programme a été réalisé principalement par des soutiens financiers et techniques pour des projets locaux soumis à Terre des Hommes par les comités consultatifs communautaires (CCC). Ces projets, baptisés *Self Help Grant* (SHG), consistaient à la création d'espaces de jeux pour les enfants, de programmes d'accueil parascolaire, de cantines, etc.. Les CCC sont des structures locales infra-communales prévues par la loi roumaine et sont en général composées de notables (assistants sociaux, enseignant, policier, médecin, etc.) qui disposent de compétences à l'échelle d'un quartier ou d'un hameau. Dans beaucoup de régions de Roumanie, les CCC ne sont pas actifs. L'action de Terre des Hommes a donc également permis la valorisation des possibilités d'action de ces structures locales.

Réponse de la Municipalité aux questions posées

1. Un bilan a-t-il pu être établi tel que prévu ?

Un bilan de la deuxième phase du projet PRAEVENIR a été effectué en mai 2015 par Terre des Hommes, et une note d'étape proposant une évaluation partielle de la troisième phase du projet a été établie par Terre des Hommes pour la période de janvier à septembre 2016.

5'120 enfants ont directement bénéficié des programmes SHG. Ce chiffre est nettement plus élevé que celui prévu initialement de 2'460 enfants touchés.

De plus, un bilan conclusif par Terre des Hommes et la FEDEVACO a eu lieu dans les locaux de la Direction des sports et de la cohésion sociale. Ce bilan a permis de confirmer les informations reçues par écrit et dont la substance est reprise dans cette réponse.

2. Si oui : dans quelle mesure les trois axes définis ci-dessus ont-ils été accomplis ?

Concernant le premier axe, soit le renforcement des compétences des acteurs en contact avec des enfants vulnérables, le projet a permis le renforcement des compétences organisationnelles des CCC et des compétences des professionnels en contact avec les enfants en matière d'identification des situations à risque et en matière de prise de décision et coordination avec les différents acteurs dans les cas de protection.

Au sujet du deuxième axe, à savoir l'amélioration du bien-être des enfants vulnérables, notamment par le soutien dans diverses démarches administratives par le suivi visant à limiter l'abandon du cursus scolaire et par le développement d'activités d'animation après l'école ou durant les vacances, le projet a eu un bon impact à travers le soutien financier à des projets émanant des CCC. Les enfants touchés par le projet ont pu bénéficier de programmes d'accueil extra-scolaire, de soutien aux devoirs et de repas chauds (jusqu'à quatre par semaine et parfois le seul de la journée).

● ● ● ● ● ● ●

Cela leur a permis d'être plus sereins à l'école, de tisser des liens intracommunautaires, d'augmenter leur confiance en eux et d'exprimer plus facilement leurs besoins et leurs problèmes. Dans les communes touchées par le programme, le décrochage scolaire a sensiblement diminué.

Enfin, concernant le troisième axe, les communautés ont pu se mobiliser à travers le développement des projets soumis par les CCC (par exemple : programme d'accueil extra-scolaire avec activités favorisant l'expression des enfants, place de jeux pour les enfants, etc.). En effet, pour la plupart d'entre eux, créer un projet, le chiffrer et le réaliser constituaient une première, et le soutien de Terre des Hommes, à ce sujet, a permis de développer leurs compétences. Suite au travail de sensibilisation, les communautés roms sont actuellement mieux intégrées au sein des CCC. Par ailleurs, le travail de formation des professionnels et de sensibilisation des parents au sujet des droits fondamentaux des enfants a permis un changement de la perception des besoins de ces derniers par leurs parents ou leur entourage direct. La prévention primaire et secondaire a également été développée tant au niveau communautaire (augmentation de l'accès aux services et identification rapide des situations à risque) qu'institutionnel. Les autorités des districts ont été sensibilisées à l'importance de la prévention.

3. Quelles ont été les difficultés pour les accomplir ?

Les principales difficultés pour accomplir les objectifs du projet étaient liées à l'implication des autorités nationales et régionales. En effet, il est difficile pour Terre des Hommes de connaître concrètement les mesures envisagées par le gouvernement ainsi que le budget alloué pour les accomplir. De plus, l'instabilité au niveau du gouvernement national a été ajoutée à cette difficulté. Par ailleurs, les membres de la délégation lausannoise, qui se sont rendus sur place afin de visiter le projet, ont constaté un décalage entre les moyens et les objectifs du projet centré sur la participation locale, les conceptions du gouvernement central et ses moyens plus limités. Dans ce contexte, une réplique à l'échelle nationale ou régionale des préceptes du projet semble peu réaliste. Le projet aurait donc, dans ce sens, un apport local uniquement quand bien même certains projets développés par Terre des Hommes avec les CCC ont été reconnus comme reproductibles par l'autorité nationale de protection de l'enfant.

Une autre difficulté a été d'inclure la communauté rom aux différents projets. En effet, les membres de cette communauté sont souvent stigmatisés et discriminés. Suite à l'action de Terre des Hommes, la participation des Roms dans les CCC a été augmentée, parfois même de manière sensible.

Les projets développés avec les CCC ont suscité un intérêt élevé des enfants. Une sélection a donc dû être opérée pour participer à ces programmes.

4. Quels bénéfices ont pu être relevés, particulièrement au niveau d'un mieux-être et d'une meilleure intégration socioculturelle, pour les enfants et leurs parents ?

Outre les points relevés dans les réponses aux questions n^{os} 2 et 3, l'on peut observer que les activités parascolaires ont permis aux enfants d'être plus en confiance et plus actifs durant les cours, ainsi que d'améliorer le sentiment d'appartenance à une communauté d'enfants de la même école sans différenciation entre roms et non roms. Les conseils et les activités de soutien psychologique et psychosocial ont permis de faire baisser le taux de violence intrafamiliale, de permettre aux enfants de mieux exprimer leurs émotions ainsi que de baisser leur niveau d'anxiété. Une meilleure coopération – entraide – entre les enfants a également été observée.

● ● ● ● ● ● ●

5. Quelles ont été les autres participations financières à ce projet ?

Le projet a également été financé par l'Etat de Vaud, par le biais du Service de la protection de la jeunesse, pour une part comparable à celle de la Ville de Lausanne, par la Fondation d'Harcourt et des dons privés.

6. Ce projet sera-t-il reconduit pour les prochaines années ?

La Municipalité salue le travail effectué sur place par Terre des Hommes et ses partenaires. Le programme fait sens, les besoins des populations les plus défavorisées sont réels, et le problème de l'intégration des Roms reste un enjeu majeur du XXI^e siècle. Il n'y a donc pas matière à critiquer le programme ou à remettre en cause son implémentation soutenue par plusieurs partenaires, ceci d'autant plus que les objectifs sont pleinement atteints ; plus d'enfants que prévus ayant pu être soutenus. Aujourd'hui, le programme, sans la participation de la Ville de Lausanne, continue à se déployer. La troisième phase du projet consiste à permettre aux enfants de soumettre leur propre projet (SHG) et à pérenniser le programme en incitant les différents acteurs à trouver leur propre source de financement.

La Municipalité tire un bilan tout à fait positif du soutien financier limité à une durée de quatre ans apporté au programme de Terre des Hommes. Le soutien aux différents projets de solidarité internationale, et de coopération continue d'être assuré par le subventionnement, notamment celui de la FEDEVACO.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 18 janvier 2018.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

